



**Association des Anciens**  
*de l'Office National d'Études et de Recherches Aérospatiales*

29 avenue de la Division Leclerc  
92 Châtillon

**CONFERENCE**

**« Les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (ou OVNI)  
et le rapport COMETA »**

**par Christian MARCHAL\***

*Membre de l'AAO (DSG)*

**Mardi 14 novembre 2017 à 17h00**

**Résumé :**

La science est à l'aise avec les phénomènes bien mesurables et reproductibles, elle ne l'est pas avec les phénomènes rares, fugitifs et imprévisibles comme les « PAN » (Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés) ou « OVNI » (Objets volants non identifiés) ou comme les météorites, ces "pierres tombées du ciel" que les savants refusèrent d'étudier jusqu'en 1803 où un bolide éclaté en trois mille morceaux dévasta la région de Laigle dans l'Orne et fut l'objet d'un rapport très documenté de Jean-Baptiste Biot, rapport qui fit entrer les météorites dans le domaine scientifique...

Le rapport COMETA fut demandé en 1995 pour le Président de la République et le Premier Ministre et fut publié en Juillet 1999, il fut aussitôt reproduit dans la majorité des journaux du monde. Il est basé essentiellement sur les observations du vingtième siècle et en particulier sur celles systématiquement recueillies par la gendarmerie à partir de 1976 dans l'ensemble des territoires français.

**TSVP**

✂.....



**BULLETIN d'INSCRIPTION**

**Conférence**  
**«Les Phénomènes Aérospatiaux Non identifiés (ou OVNI)  
et le rapport COMETA »**

**Mardi 14 novembre 2017 à 17h00**  
Salle Pierre Contensou – ONERA Châtillon

Nom : ..... Prénom : .....

Nom : ..... Prénom : .....

**Date et signature :**

Bulletin à retourner a l'Association **pour le lundi 6 novembre 2017**

**AAO – ONERA BP 72 – F 92322 CHATILLON CEDEX**

**Tél. 01 46 73 37 78 - CCP PARIS 6885 03 D - courriel : [aao@onera.fr](mailto:aao@onera.fr) – site : [ancienonera.fr](http://ancienonera.fr)**

Déclarée à la Préfecture de Police de Paris le 9 Avril 1979. Journal Officiel du 15 Avril 1979 (Loi du 1er Juillet 1901)

Le nombre des observations faites par plusieurs témoins indépendants et corroborées par des relevés radars est devenu si important qu'il n'est plus possible d'hésiter : les OVNI correspondent à des phénomènes réels.

Dans certains cas très célèbres (Tananarive 1954, Téhéran 1976, San Carlos de Bariloche 1995, etc.) le nombre des témoins dépasse plusieurs centaines. Il y a aussi des cas de rencontres très rapprochées ayant laissé des traces dans le sol et dans les plantes (Valensole, Trans-en-Provence, l'Amarante...), traces dûment vérifiées par la gendarmerie et étudiées par des spécialistes qui en déduisent des effets électromagnétiques particulièrement élevés.

Faut-il inclure dans les effets des OVNI les "agroglyphes", ces milliers de dessins, souvent très beaux et très précis, obtenus en moins d'une nuit dans les champs de céréales en brisant bizarrement des milliers de tiges prêtes à être moissonnées : certains agroglyphes ont plus de cent mètres ! Bien entendu, les paysans goûtent très mal la plaisanterie et seraient prêt à traiter d'éventuels plaisantins à coups de fusil, mais il est manifestement impossible que les plus grands dessins aient été faits en quelques heures par une équipe très discrète si organisée soit-elle (les rares cas où un film a pu être pris montrent une lumière tournant lentement, méthodiquement et silencieusement à quelques mètres du sol).

Les explications traditionnelles (hallucinations collectives, phénomènes aériens bizarres, armes secrètes, etc ...) ne sont plus valables et il reste essentiellement deux possibilités qui seront discutées.

*(\*) Christian MARCHAL est l'un des rédacteurs du rapport COMETA.*